



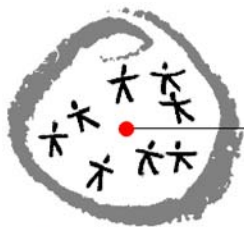
Conférence de presse CIIP relative à l'adoption du PER

lundi 7 juin 2010, 10h-11h

SG-CIIP, Fbg de l'Hôpital 68, Neuchâtel (salle Rousseau)

Programme – intervenants

- 10h :** **Mme Elisabeth Baume-Schneider**, *présidente de la CIIP*
- accueil et bienvenue ;
 - présentation générale du PER
 - > contexte
 - > contenu
 - > récents travaux
 - > enjeux
 - > calendrier
- 10h15 :** **M. Christian Merkelbach**, *chef du projet PER et chef de la section francophone de recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP) de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Tramelan*
- aménagement du PER suite à la consultation ;
 - quelques exemples et points forts
- 10h30 :** **M. Christian Berger**, *secrétaire général de la CIIP*
- (in)formation du corps enseignant en 2010-2011
- 10h40 – 11h :** **Questions des journalistes – interviews**



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP.SRTI@ne.ch
<http://www.ciip.ch>

Conférence de presse relative à l'adoption du PER

lundi 7 juin 2010, 10h-11h

SG-CIIP, Fbg de l'Hôpital 68, Neuchâtel (salle Rousseau)

Intervention de Madame la Ministre Elisabeth Baume-Schneider

présidente de la CIIP

La version parlée fait foi

Le moment est historique et symbolique : le plan d'études romand (PER) est désormais une réalité ! La CIIP a adopté la version définitive de ce programme commun de formation pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, de la 1^{ère} à la 11^{ème} année, lors de sa rencontre du 27 mai dernier, à Lausanne. Non seulement cette décision est l'aboutissement des travaux menés depuis plus de six ans, mais elle représente aussi (et surtout) la concrétisation d'un élément clé de la Convention scolaire romande, entrée en vigueur le 1^{er} août 2009.

Contexte

Avec l'achèvement du PER, le processus d'harmonisation scolaire en Suisse romande marque une étape décisive. Pour mémoire, ce dernier a subi un coup d'accélérateur le **21 mai 2006**, date de la **votation populaire** relative aux articles constitutionnels sur la formation, largement plébiscités par le peuple. S'en est suivie toute une série de mesures initiées par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP), traduites notamment dans l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité

obligatoire (accord *HarmoS*) et l'accord sur la collaboration intercantonale dans le domaine de la pédagogie spécialisée¹.

L'**accord *HarmoS***, également en vigueur depuis le 1^{er} août 2009, vise à harmoniser les objectifs de l'enseignement et les structures scolaires (début à 4 ans, 11 années de scolarité obligatoire, deux cycles primaires et un cycle secondaire). Avec l'introduction de standards de formation, il détermine aussi un passage important pour l'école obligatoire. Celui-ci correspond à une évolution sur le plan international, ramène la politique de la formation à des objectifs à atteindre, davantage que sur la manière d'y arriver. Pour donner une assise forte aux objectifs, l'accord *HarmoS* préconise des plans d'études spécifiques à chaque région linguistique du pays. Il s'agit-là de déterminer les contenus de la formation et les objectifs à atteindre.

En Suisse romande, cette mise en œuvre régionale est assurée par la Convention scolaire romande. Complémentaire à *HarmoS*, cet accord romand :

- donne une assise plus forte à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),
- délègue à cette dernière la compétence d'édicter un plan d'études pour l'ensemble des cantons concernés, et
- la charge de tâches communes dans :
 - le choix et l'acquisition de moyens d'enseignements,
 - la formation des cadres scolaires,
 - la formation continue et les contenus de la formation de base des enseignants,
 - l'élaboration d'épreuves de référence et de profils de compétence.

Par ailleurs, la Convention scolaire romande institue un contrôle parlementaire commun à l'ensemble des cantons signataires pour les domaines de la politique scolaire déterminés par la convention.

En bref, elle consacre un véritable ***Espace romand de la formation***.

¹ pas encore ratifié par 10 cantons.

Emergence d'un Plan d'études romand (PER)

La CIIP n'a pas attendu l'entrée en vigueur de la CSR pour lancer les travaux d'élaboration d'un plan d'études commun aux cantons romands et bilingues. Ils ont évolué en parallèle à ceux de la Convention. Plus précisément, la CIIP annonçait le 15 avril 2005 dans une *Déclaration politique* sa volonté de créer un « Espace romand de la formation » avec, comme base, un plan d'études commun, résultat de près de trente ans d'expériences et d'étapes d'harmonisation progressive de l'école romande dans l'histoire de la CIIP...

Le PER en quelques étapes

Dès 2004, les cantons romands ont commencé à travailler ensemble à la rédaction d'un plan d'études. Tout d'abord, les cantons de Berne, du Jura, et de Neuchâtel ont lancé un projet commun, rejoints rapidement par Fribourg et le Valais, puis par Genève et Vaud. Pour certains, il y avait en effet urgence à rénover leur plan d'études actuel.

Le 20 septembre 2007, la CIIP décidait de reprendre sous son entière compétence les travaux en cours. Un comité de pilotage, présidé par mon collègue valaisan Claude Roch et une équipe de projet (dirigée par M. Christian Merkelbach de la DIP-BE) étaient constitués.

Au printemps 2008, la CIIP a soumis son projet à une lecture critique d'**experts internationaux et suisses** n'ayant pas été impliqués dans les travaux antérieurs. Cinq personnalités² d'horizons variés et complémentaires, tant par leur provenance que par leurs orientations, ont donc évalué la version

² **M. Gérard Guimont**, ancien directeur à la Direction des programmes au Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS), Québec - Canada

M. Bernard REY, Professeur émérite, responsable des socles de compétences belges, Professeur, Service des Sciences de l'éducation, Université Libre de Bruxelles

M. Anton Strittmatter, Chef du Service pédagogique de l'Association faïtière des enseignantes et enseignants suisses

M. Maurice Nanchen, Psychologue et psychothérapeute, ancien collaborateur du Service d'aide à la jeunesse du canton du Valais

M. Lucien Criblez, Professeur de pédagogie à l'Université de Zurich, spécialiste de l'évolution des systèmes de formation

1 du PER. La qualité du document a été unanimement reconnue. Les objectifs éducatifs leur sont certes apparus ambitieux, mais réalistes.

D'août à novembre 2008, une **vaste consultation** a été organisée sur cette première version auprès des départements de l'instruction publique et des partenaires institutionnels de la CIIP (SER³ et FAPERT⁴). La CIIP a pris acte du rapport de consultation en mai 2009 et l'a rendu public lors d'une conférence de presse.

Globalement, ce projet a suscité un **écho favorable** auprès des partenaires consultés. Dans son organisation, sa structure et ses différentes parties, le PER a été bien reçu et accepté. La pertinence d'un plan d'études commun, intercantonal, n'a pas été remise en cause. De nombreuses remarques, critiques et observations pertinentes ont naturellement été émises. Mais elles ont été formulées dans un esprit constructif et n'ont concerné que le *contenu* du PER.

Durant l'automne 2009, 125 rédacteurs et rédactrices se sont livrés à un travail de fourmi et ont planché sur une version 2 du PER. Des centaines de demandes de modifications ont été examinées. Pour chacune d'elles, un procès-verbal a été établi, motivant l'acceptation ou le rejet d'une proposition. Non seulement la présentation générale et l'organisation globale du PER ont été améliorées, mais aussi les contenus des domaines disciplinaires et de la *Formation générale*. M. Merkelbach présentera plus en détail cet important travail d'ajustement.

Au vu de l'adéquation prise en compte des remarques issues de la consultation, la CIIP a donc validé cette version 2 du PER, le 27 mai dernier.

³ Syndicat des Enseignants Romand

⁴ Fédération des Associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin

Le PER en quelques mots

Nous avons déjà eu maintes occasions de décrire le PER. Une présentation figure d'ailleurs dans le dossier de presse. Je rappellerai brièvement qu'il s'agit d'un **projet global de formation de l'élève**, fournissant aux enseignants une description claire des connaissances et compétences pour chaque domaine et discipline et de la progression des apprentissages au cours de la scolarité obligatoire.

Le PER fixe, pour la fin de chaque cycle au plus tard, des **attentes fondamentales** que chaque élève devrait atteindre. Ces cycles sont au nombre de trois :

- **1^e - 4^e année** (selon la nouvelle numérotation *HarmoS*, ce qui correspond à l'école enfantine et au 1-2^e primaires actuels) ;
- **5^e – 8^e année** (degrés 3 à 6 primaires actuels) ;
- **9^e – 11^e année** (degrés 7 – 9 actuels).

Les apprentissages à aborder au cours de la scolarité sont répartis en **cinq domaines disciplinaires de formation** :

1. Langues,
2. Mathématiques & Sciences de la Nature (MSN),
3. Sciences humaines et sociales (SHS),
4. Arts,
5. Corps & Mouvement.

A quoi s'ajoute la **Formation générale** - à vocation transversale - basée sur les dimensions du *rapport à soi, aux autres et au monde*.

Enfin, **cinq capacités transversales** (*collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice, démarche réflexive*) constituent un appui à l'apprentissage de notions plus complexes ; mais elles ne font pas l'objet d'un enseignement spécifique.

Formes du PER

Le plan d'études romand sera disponible dès le mois de septembre sous deux formes, complémentaires : l'une papier, l'autre électronique.

- une édition papier, dont la forme devrait ressembler à trois coffrets (un par cycle), contenant quatre brochures pour les domaines disciplinaires et une brochure pour la Formation générale et les capacités transversales ;
- la plateforme informatique, en phase finale de réalisation, permettra quant à elle :
 - une navigation facilitée entre domaines, disciplines, objectifs d'apprentissage, attentes fondamentales, etc. ;
 - des liens vers des documents importants de référence (ex : les futurs standards nationaux *HarmoS*), des ressources en ligne, des exemples, des documents cantonaux spécifiques, etc. ;
 - une collaboration / interaction entre utilisateurs, principalement les enseignants qui pourront échanger leurs idées et leurs expériences.

Calendrier

Le PER sera progressivement introduit dans les classes romandes dès la rentrée scolaire 2011, à des rythmes parfois différents. Chaque canton doit en effet tenir compte de certains impératifs locaux, ou d'adaptations légales, pour planifier son implantation.

Au début de l'année scolaire 2014-2015, le PER devrait être introduit à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.

D'ici là, l'année scolaire 2010-2011 sera consacrée à former / informer le corps enseignant à ce nouveau plan d'études. La réussite de « l'opération PER » dépend évidemment beaucoup de cette étape de formation et de sensibilisation du corps enseignant. Les cantons y prêteront une attention particulière... (*M. Berger en dira quelques mots tout à l'heure*).

Les effets et les incidences du PER sur l'école romande...

L'avènement d'un plan d'études commun, obligatoire, aura bien sûr des répercussions dans des domaines connexes de l'enseignement obligatoire. La CIIP y est très sensible et une attention toute particulière est portée aux trois problématiques suivantes :

- **les moyens d'enseignement,**
- **la formation des enseignants,**
- **la dotation horaire.**

La CIIP travaille activement à rendre chacun d'eux « PER compatible ».

Les **moyens d'enseignement** sont un levier essentiel du processus d'harmonisation. En utilisant des moyens d'enseignement communs et identiques, les enseignants romands pourront faire converger avec d'autant plus d'efficacité les objectifs de formation de l'école obligatoire. C'est dire si les moyens d'enseignement à venir devront à l'évidence être le plus « conformes » possible aux objectifs d'apprentissage stipulés dans le PER. De tels moyens existent déjà ou sont en phase d'introduction (ex. mathématiques, français). Un calendrier d'introduction de moyens dans toutes les autres disciplines du PER est prévu pour les années à venir.

Les Hautes écoles pédagogiques et autres instituts de formation devront également adapter la **formation des enseignants** en fonction de cette nouvelle référence ; elles s'y préparent déjà. Les enseignants sur le « terrain » devront aussi être formés. Par ailleurs, en raison de l'évolution et des adaptations nécessaires du PER dans le futur, un accompagnement et une veille pédagogique permanente devront être mis en place en collaboration avec les hautes écoles.

Quant aux **dotations horaires**, des ajustements seront assurément nécessaires pour permettre à tous les cantons d'atteindre les objectifs fixés et éviter des progressions des élèves à plusieurs vitesses. Les écarts de durée

de formation au sein d'une même discipline ou entre disciplines existent entre cantons romands. L'objectif final ne consistera pas à uniformiser les grilles horaires cantonales ; des convergences seront toutefois inévitables. Ce qui n'exclut pas que les cantons gardent leurs spécificités, au contraire, puisque la Convention scolaire romande prévoit un pourcentage d'autonomie à disposition des cantons (15%) – notamment pour des disciplines non prévues par le plan d'études.

La CIIP travaille à cette question depuis quelques temps déjà. Il s'agit en particulier de déterminer le degré d'harmonisation souhaité entre les grilles horaires des différents cantons pour pouvoir mettre en œuvre le PER, sans porter préjudice aux spécificités cantonales...

Conclusions

Un gigantesque chantier vient de s'achever. Depuis plus de six ans, il a mobilisé des dizaines de personnes dans l'ensemble de la Suisse romande et un noyau de rédacteurs et rédactrices qui n'ont pas ménagé leurs efforts, ni compté leur temps. Je tiens ici à les remercier encore de leur engagement sans faille.

Ce projet est aujourd'hui une réalité qui va dès la rentrée prochaine subir le « baptême du feu » de ses principaux destinataires, les enseignants. Bien que plusieurs d'entre eux aient été impliqués dans son écriture (ou relecture), ils vont désormais devoir se l'approprier. C'est l'objectif de l'année scolaire à venir. Les cantons préparent activement cette phase de formation/information.

L'aboutissement du travail que nous marquons aujourd'hui ne signifie toutefois pas que le PER est « coulé dans du bronze ». Au contraire, ce plan est évolutif. Il sera périodiquement évalué et adapté, en fonction des observations et analyses du terrain. Un dispositif de « veille permanente » sera mis sur pied.

En outre, le travail ne fait que commencer dans les domaines et les chantiers cités précédemment (cf. moyens d'enseignement, dotation horaire).

Quoi qu'il en soit, comme je le disais en introduction, nous vivons un moment historique et symbolique : tous les cantons romands sont parvenus à se mettre d'accord, céder une partie de leurs prérogatives et décrire l'ensemble des savoirs à aborder à l'école et à fixer des objectifs d'apprentissage, qu'ils viseront *tous*.

L'harmonisation scolaire romande a assurément progressé d'un pas de géant, et avec une longueur d'avance sur le reste de la Suisse (*Lehrplan 21* en Suisse allemande n'est pas prévu avant 2015, au plus tôt...).

C'est aussi une matérialisation et une réponse concrète aux aspirations des familles qui appellent depuis plusieurs décennies à des meilleures conditions de mobilité scolaire en Suisse et surtout en Suisse romande.

Neuchâtel, le 7 juin 2010.



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Adoption du Plan d'études romand



Aménagement du PER suite à la consultation Quelques exemples et points forts

Christian Merkelbach, chef de projet PER

Conférence de presse CIIP, 7.6.2010, Neuchâtel



Phase d'aménagement du PER

Rappel

- ✘ Décisions de la CIIP du 28 mai 2009
 - ⊙ Adoption du rapport final sur la consultation du Plan d'études romand
 - ⊙ Mise en place d'une phase d'aménagement
 - intégrant les résultats de la consultation
 - produisant une version remaniée du Plan d'études romand
- ✘ 472 organes, groupes ou institutions avaient répondu à la consultation
 - ⊙ Synthèses cantonales
 - ⊙ Examen de plusieurs milliers de remarques et demandes



Phase d'aménagement du PER

- ✘ Réalisation du mandat confié à l'Equipe de projet du PER
 - Ⓢ Engagement de ~120 rédactrices et rédacteurs issus de tous les cantons romands
 - Ⓢ Travail de remaniement des contenus réalisé en 4 sessions de deux journées (septembre-décembre 2009)
 - Ⓢ Mise au point de procédures de décisions et validations des modifications
 - Ⓢ Préparation des documents de travail par domaines et disciplines
 - Ⓢ Prise en compte et réalisation des demandes portant sur les aspects généraux du PER (présentation générale, commentaires généraux des domaines, etc.)



Phase d'aménagement du PER

✘ Principales réalisations

- Ⓢ Révision de tous les contenus à la lumière des demandes
 - progression des apprentissages
 - attentes fondamentales
- Ⓢ Clarification du statut des *indications pédagogiques*
- Ⓢ Développement des *liens* entre disciplines, domaines et clarification de leur nature
- Ⓢ Réalisation de *lexiques* propres à chaque domaine
- Ⓢ Simplifications et clarifications des notions utilisées
- Ⓢ Améliorations de tous les domaines par la prise en compte de nombreuses remarques

Efforts très conséquents pour répondre aux demandes de la consultation sur la base de principes rigoureux et systématiques



Phase d'aménagement du PER

- ✘ A l'issue des travaux d'aménagement du PER → Validation par les cantons en vue de la décision finale de la CIIP
- ✘ Demandes formulées
 - ⊙ Forme du PER : amélioration de la lisibilité, des aspects pratiques pour le corps enseignant (maniabilité, facilité, sommaires généralisés, etc.) → brochures par domaines
 - ⊙ Ajustements d'éléments importants tels que *l'Education en vue du développement durable et la dimension citoyenne*

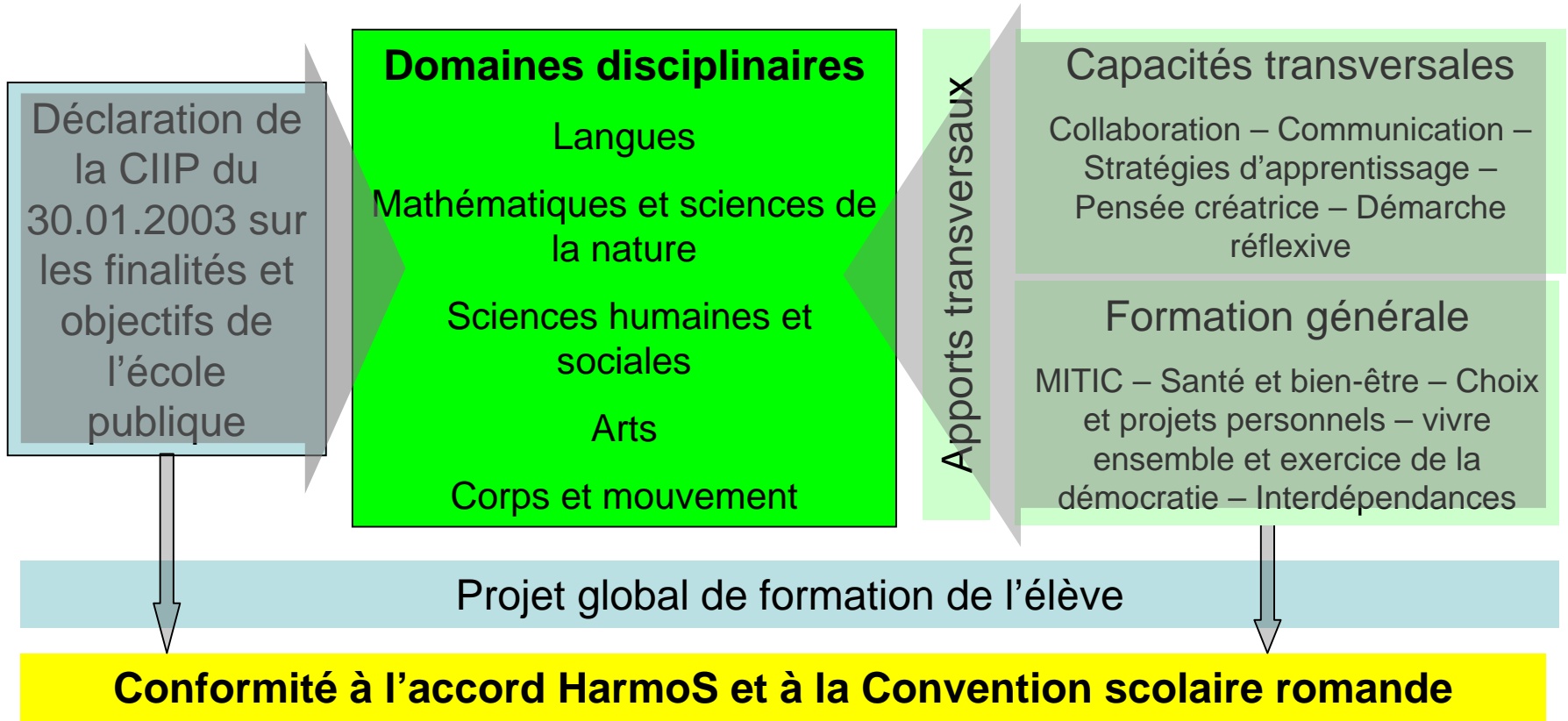


CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN



Quelques exemples et points forts

Les experts ont souligné la cohérence globale du PER





Quelques exemples et points forts

Qu'est-ce qui est nouveau ?

Dans les domaines disciplinaires (et les disciplines)

Des objectifs d'apprentissages (objectifs généraux)



MSN 31 – 35

MSN 31 Poser et résoudre des problèmes pour modéliser le plan et l'espace...

1 ... en définissant des figures planes et des solides par certaines de leurs propriétés géométriques

2 ... en utilisant des propriétés des figures et leur décomposition en figures élémentaires pour les construire et les reproduire

3 ... en mobilisant des systèmes de repérages

4 ... en utilisant les instruments ou les logiciels appropriés

5 ... en mobilisant des représentations conventionnelles des figures planes et des solides (croquis, dessin à l'échelle, perspective,...)

6 ... en recourant au raisonnement déductif

7 ... en mobilisant des transformations géométriques

8 ... en représentant des solides en perspective et en en faisant le développement

MSN 31 – 35



Quelques exemples et points forts

Qu'est-ce qui est nouveau ?

Dans les domaines disciplinaires (et les disciplines)

MSN 31
Espace

Des progressions dans les apprentissages...

Progression des apprentissages

9^e année

10^e année

11^e année

Solides

Liens: MSN 34 – Grandeurs et mesures; A 32 AV – Perception; A 33 AV – Acquisition de techniques

Reconnaissance, dénomination, description de solides selon leurs propriétés (faces, sommets, arêtes, polyèdre ou non):

1 8

– cube, parallélépipède rectangle, prisme droit, cylindre, pyramide

– cône, sphère

Réalisation de développements et construction de solides: 1 8

– cube, parallélépipède rectangle, prisme droit

– cylindre Niv. 1s | 2 | 3

– pyramide régulière Niv. 2 | 3

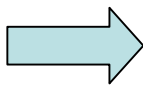
Représentation de solides en perspective 5 8



Quelques exemples et points forts

Qu'est-ce qui est nouveau ?
Dans les domaines disciplinaires (et les disciplines)

... mises en
relation
avec...



... des attentes fondamentales...



MSN 31
Espace

Attentes fondamentales

Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...

... reconnaît et nomme **Niv. 1 | 2** / reconnaît, nomme et décrit **Niv. 3** : cube, parallélépipède rectangle, prisme droit, pyramide, cylindre, cône, sphère

... esquisse la représentation d'un solide :

- par un développement
- en perspective

... réalise le développement :

- d'un cube, d'un parallélépipède rectangle
- d'un prisme droit **Niv. 2 | 3**
- d'un cylindre **Niv. 3**

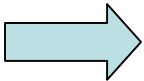


Quelques exemples et points forts

Qu'est-ce qui est nouveau ?

Dans les domaines disciplinaires (et les disciplines)

et...



... des indications pédagogiques

Indications pédagogiques

*Ressources, indices, obstacles, situations caractéristiques.
Notes personnelles*

MSN 31
Espace

L'observation et la manipulation d'objets réels constituent des points d'appui indispensables, tout comme le recours aux images dynamiques données par des logiciels de géométrie

Apprendre à « voir » dans l'espace implique un large usage des représentations en perspective (sans formalisme excessif) et la réalisation de développements

Ces travaux permettent de consolider des images mentales relatives à des situations d'orthogonalité (une face d'un cube n'est pas forcément représentée par un carré dans un dessin en perspective,...)



Quelques exemples et points forts

Qu'est-ce qui est nouveau ?

Dans les domaines disciplinaires (et les disciplines)

| Progression des apprentissages | Attentes fondamentales | Indications pédagogiques |
|--|---|--|
| <p>Elles décrivent les connaissances, savoirs, savoir-faire et compétences qui doivent être abordées, travaillées et développées en classe</p> | <p>Elles décrivent les acquisitions (en principe pour tous les élèves) qui sont nécessaires à la poursuite des apprentissages dans les disciplines concernées</p> | <p>Elles proposent des ressources, des indices, des obstacles à l'apprentissage; elles proposent des liens vers d'autres disciplines, domaines, etc.</p> |
| <p><i>Ces deux éléments décrivent le mandat (contrat pédagogique) de l'enseignant</i></p> | | <p><i>Ces éléments ont un statut de conseil</i></p> |



Quelques exemples et points forts

Qu'est-ce qui est nouveau ?

Des éléments transversaux pris en charge par les domaines et disciplines

Les Capacités transversales

Collaboration – Communication -
Stratégies d'apprentissage – Pensée
créatrice – Démarche réflexive



Elles regroupent des aptitudes
fondamentales qui se développent dans
le cadre d'activités travaillées dans les
disciplines et qui contribuent à la
réussite scolaire

La Formation générale

MITIC – Bien-être et santé – Choix et projets
personnels – Vivre ensemble et exercice de la
démocratie – Interdépendances sociales,
économiques et environnementales



Les cinq thématiques renvoient notamment à
des apports éducatifs et rend visible des
éléments qui peuvent être pris en charge par
diverses disciplines

Les Capacités transversales et la Formation générale n'ont pas un caractère contraignant comme les apprentissages disciplinaires. Chaque canton définit en outre la prise en charge de la Formation générale selon son contexte spécifique et en fonction des disciplines particulière existantes (Education générale et sociale, Education à la citoyenneté, par exemple).



Quelques exemples et points forts

Développement de liens...

✘ à l'intérieur des disciplines

Liens

MSN 34 – Grandeurs et mesures

✘ à l'intérieur d'un domaine

En lien avec

L1 34 – Production de l'oral

✘ entre domaines

Liens

A 33 AV – Acquisition de techniques

✘ avec les Capacités transversales

Liens

CT – Pensée créatrice – concrétisation de l'inventivité

✘ avec la Formation générale

Liens

FG 31 - MITIC



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

De l'adoption du PER à son introduction



Concept-cadre d'information et de formation du corps enseignant (2010-2011)

Christian Berger, secrétaire général de la CIIP



Principes de base



- ✘ Concertation nécessaire entre le SG CIIP, les équipes de projet, les services de l'enseignement cantonaux et les institutions de formation concernées
- ✘ Collaboration étroite entre les services de l'enseignement cantonaux et les institutions de formation qu'ils mandatent
- ✘ Discours commun et largement partagé
- ✘ Marge de manœuvre laissée aux cantons



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Qui former ?



De l'adoption du PER ...

1. CIIP → chefs de service de l'enseignement
2. Formation des **formateurs de formateurs**
3. Formation des **formateurs – animateurs**
4. Formation des **directions et responsables scolaires**
5. Formation des **enseignant-e-s**
6. Suivi et accompagnement du PER dans les établissements

... à son application dans la classe



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Formation sous l'égide de la CIIP



>> celle des « **formateurs de formateurs** »

Contenu (phase 1) : présentation générale du PER

- contexte général,
- architecture générale du PER,
- présentation des domaines disciplinaires, de la *Formation générale* et des *Capacités transversales*,
- description de la manière d'utiliser le PER,
- etc...

Lieu et dates: Fribourg, 16-17.9.10 et 1.10.10.



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Formations sous l'égide des cantons



>> celles des:

- ✘ « formateurs-animateurs »** (recrutés dans les institutions de formation)
- ✘ directions et responsables scolaires**
- ✘ enseignants**

Contenu (phase 2) : formation spécifique concernant divers éléments du PER

Lieu et dates: déterminés prochainement par les cantons.



Organisation des formations (résumé)



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

| | Formation des formateurs de formateurs | Formation des formateurs – animateurs | Formation des directions et responsables scolaires | Formation des enseignant-e-s |
|-----------------------|--|--|---|--|
| Niveau | Suisse romande (CIIP) | Cantons | Cantons | Cantons |
| Responsabilité | <ul style="list-style-type: none"> ✘ Chefs de service cantonaux de l'enseignement ✘ Equipe de projet PER ✘ Formateurs de formateurs | <ul style="list-style-type: none"> ✘ Chefs de service cantonaux de l'enseignement ✘ Equipe de projet PER ✘ Formateurs de formateurs | <ul style="list-style-type: none"> ✘ Cantons avec l'aide du responsable de projet PER cantonal ✘ Formateurs de formateurs | <ul style="list-style-type: none"> ✘ Cantons avec l'aide du responsable de projet PER cantonal ✘ Responsables de domaines ✘ Formateurs - animateurs |
| Public | 6 -10 personnes par canton / espace (BEJUNE) = ~30-50 personnes | 30-40 par canton / espace BEJUNE + Formateurs – HEP (pour la formation initiale) = ~ 150-200 personnes | Responsables scolaires | Enseignants concernés dans les cantons |
| Calendrier | 16-17.9.2010 + 1.10.10 (Fribourg) | Automne 2010 (2 x 1 journée) | Novembre - décembre 2010 (1 journée) | Dès janvier 2011 |



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN



Suivi et accompagnement après l'introduction

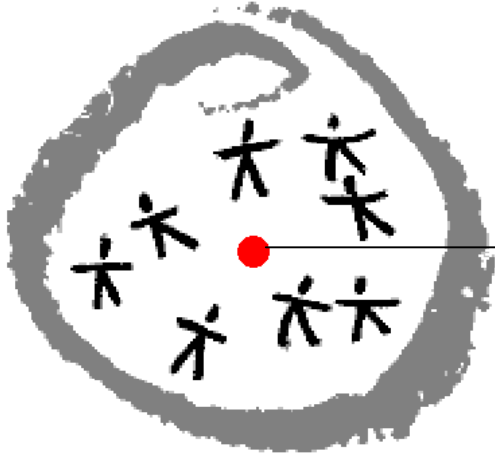
Responsabilité :

- ✘ Cantons +
- ✘ Responsable du projet PER cantonal +
- ✘ Responsables de domaines +
- ✘ Formateurs – animateurs +
- ✘ Equipes de directions des établissements

Calendrier: dès septembre 2011

Chaque relais est à disposition pour assurer

- *l'accompagnement au sein des établissements*
- *le suivi de l'introduction du PER*



LE PER, c'est quoi ?

- le futur **Plan d'Etudes Romand** de l'école obligatoire de notre région
- la description de **ce que les élèves doivent apprendre** durant leur scolarité obligatoire ; et les **niveaux à atteindre** à la fin de chaque cycle (4^e, 8^e et 11^e années)
- la réalisation des articles 7 et 8 de la **Convention scolaire romande**, elle-même mettant en œuvre l'accord suisse **HarmoS**
- un projet de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (**CIIP**)

Contexte

Le PER s'inscrit complètement dans le processus en cours d'harmonisation scolaire. Au niveau suisse, celui-ci s'est accéléré le 21 mai 2006 lorsque le peuple et les cantons ont largement accepté en votation populaire la révision des articles constitutionnels portant notamment sur l'harmonisation de l'école publique. Il s'est poursuivi par la réalisation de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord *HarmoS*), entré en vigueur le 1^{er} août 2009.

Au niveau romand, la Convention scolaire romande (réalisant *HarmoS*, tout en allant plus loin) institue un « Espace romand de la formation », dont l'élément central est l'élaboration d'un plan d'études pour l'ensemble des cantons romands (art. 7 et 8).

La volonté de réaliser un plan d'études romand n'est toutefois pas nouvelle : dès 1972, la CIIP adoptait un premier plan d'études commun pour les degrés 1 à 4 ; suivi en 1979 et en 1986 par des plans d'études pour les degrés 5 et 6, respectivement 7 à 9. Ces opérations ne revêtaient cependant pas un caractère contraignant. Il en va différemment du PER qui constituera un cadre de référence central pour l'école obligatoire.

Déroulement des travaux

Dès 2004, les cantons de l'espace BEJUNE, rapidement rejoints par les autres cantons romands, se sont mis à élaborer un plan d'études commun. Pour certains, il y avait en effet urgence à rénover leur plan cantonal.

Le 20 septembre 2007, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a décidé de reprendre sous son entière compétence les travaux en cours.

Entre août et novembre 2008, une large consultation a été organisée sur une première version du PER auprès des départements de l'instruction publique et des milieux d'enseignants et de parents. De nombreuses remarques, critiques et observations pertinentes ont été émises, mais globalement, le PER a été bien reçu.

Durant l'automne 2009, 125 rédacteurs et rédactrices ont travaillé à une version 2. Des centaines de demandes de modifications ont été examinées et traitées.

Satisfaite du travail réalisé, la CIIP a adopté la version définitive du PER le 27 mai 2010.

Contenu

Le PER est organisé selon trois entrées :

| 1. « Domaines disciplinaires » | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------|------|--------------------|
| Langues | Mathématiques et Sciences de la nature | Sciences humaines et sociales | Arts | Corps et mouvement |

Les **domaines disciplinaires** reprennent et déclinent l'ensemble des disciplines communes aux cantons romands. Ce découpage est conforme à celui qui apparaît dans l'accord HarmoS.

| 2. « Formation générale » |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ MITIC (Médias, Image, Technologies de l'Information et de la Communication) ▪ Santé et bien-être ▪ Choix et projets personnels ▪ Vivre ensemble et exercice de la démocratie ▪ Interdépendances (sociales, économiques, environnementales) |

La **formation générale** est transversale aux domaines : cela signifie qu'elle contribue, selon les thématiques abordées dans les divers domaines et disciplines, à compléter les connaissances et compétences développées par les dimensions éducatives associées.

| 3. « Capacités transversales » | | | | |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Collaboration | Communication | Stratégie d'apprentissage | Pensée créatrice | Démarche réflexive |

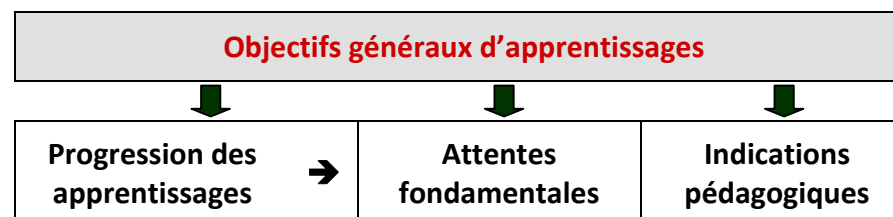
Les **capacités transversales** ne font pas l'objet d'un enseignement spécifique. Les domaines et les disciplines sont

chargés de les développer au travers des multiples apprentissages et activités menées en classe.

Organisation

Le PER s'appuie sur la Déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 relative aux objectifs et finalités de l'école publique.

La partie centrale du PER décrit l'ensemble des contenus d'apprentissage pour chaque domaine et chaque discipline associée. Elle est structurée comme suit :



La **progression des apprentissages** décrit les contenus à aborder en classe et les illustre à l'aide d'exemples d'activités, tout en indiquant leur progression tout au long de la scolarité.

Les **attentes fondamentales** déclinent les apprentissages dont la maîtrise est essentielle pour poursuivre sa scolarité. Elles doivent être atteintes au cours, mais au plus tard à la fin de chaque cycle (fin 4^e, 8^e et 11^e années).

Au cycle 3, les attentes fondamentales pour toutes les disciplines sont complétées par deux niveaux d'attentes complémentaires pour les disciplines « français, allemand et

mathématiques » ; et par un niveau d'attentes complémentaires pour « anglais, histoire, géographie et sciences de la nature ».

Les **indications pédagogiques** proposent au corps enseignant des conseils, remarques et observations utiles à l'enseignement et précisent certains éléments de la progression des apprentissages.

Modalités de description des apprentissages

Pour chaque domaine et pour les disciplines qui en font partie, le PER est décliné en trois cycles :

- **cycle 1** (école enfantine et degrés 1 et 2 primaires actuels)
- **cycle 2** (degrés 3 à 6 primaires actuels)
- **cycle 3** (degrés 7 à 9 actuels)

La progression des apprentissages est déclinée par demi-cycle (deux années scolaires) pour les cycles primaires et par année scolaire pour le cycle secondaire I.

Formes

Le PER est destiné en priorité au corps enseignant, qui devra le mettre en œuvre au quotidien. Pour ce faire, il disposera d'une version papier (dont la forme est encore en discussion) correspondant à leurs besoins (cycles, domaines et disciplines).

De plus, une version informatisée, développée sur une plateforme Internet, proposera de multiples liens vers des

ressources et documents utiles à la pratique quotidienne de l'enseignement.

Mise en œuvre et suivi

Des modules de formation/information seront organisés pour le corps enseignant durant l'année scolaire 2010-11. Le PER pourra ainsi être progressivement introduit dès la rentrée 2011-2012, jusqu'en 2015.

Ce plan d'études doit être envisagé dans une visée évolutive : des modifications périodiques clairement programmées pourront être réalisées, permettant ainsi son adaptation aux décisions et changements pouvant apparaître dans le contexte suisse et romand. A cet effet, un dispositif de suivi est en préparation.

Conséquences

L'introduction de ce nouveau plan d'études aura des répercussions dans plusieurs domaines, tels que les moyens d'enseignement, la formation des enseignants ou la dotation horaire.

La CIIP travaille activement à rendre chacun d'eux « PER compatible ».